

a

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents :

- M. Serge Fontaine, maire
- Mme Lorraine Denis, conseillère
- M. Christian Beaudry, conseiller
- M. Christian Massé, conseiller arrive à 19 h 01
- M. Mario Côté, conseiller
- M. Adrien Steudler, conseiller

Est absente : Mme Nathalie Lemelin, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 avril 2017 à 19 h, à la salle du conseil située au 136, Route 222, à Racine.**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. Serge Fontaine, maire de Racine.

M. le maire souhaite ses sympathies à M. Mario Côté, conseiller, dont la mère est décédée la semaine dernière.

Mme Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017;

**4 PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS  
(30 minutes maximum) :**

**5 ADMINISTRATION :**

- 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 24 mars 2017;
- 5.2 Points d'information :
  - 5.2.1 Dépôt du rapport financier 2016 du vérificateur externe (article 176.1 et 176.2 du Code municipal);
  - 5.2.2 Carte citoyenne – 18 avril 2017 de 18 h à 20 h au centre communautaire;

**6 CORRESPONDANCE :**

- 6.1 Liste des correspondances;

**7 RÈGLEMENT :**

- 7.1 Avis de motion du règlement 285-04-2017 modifiant le règlement 241-03-2014 établissant un programme de revitalisation;

**8 RÉOLUTIONS :**

- 8.1 Autorisation de dépenses – subvention aux organismes:
  - 8.1.1 La Farandole de Racine;
  - 8.1.2 Le comité d'embellissement de Racine;
  - 8.1.3 Le Racinoscope;
  - 8.1.4 Association des propriétaires du lac Miller;
  - 8.1.5 Centre d'action bénévole de Valcourt et région;
  - 8.1.6 Coopérative de services de développement de Racine;
  - 8.1.7 Coop Avenir Santé;
  - 8.1.8 Les Loisirs de Racine;

- 8.2 Octroi – Contrat rechargement divers chemins;
- 8.3 Appel d’offres SEAO – déneigement chemins municipaux 2017-2018 à 2018-2019 (2 ans);
- 8.4 Appel d’offres sur invitation – PRRRL 2017;
- 8.5 Autorisation annuelle – Rassemblements sur une place privée;
- 8.6 Nomination poste inspecteur adjoint temporaire au service d’inspection et de l’environnement – travailleur autonome;
- 8.7 Approbation travaux TECQ 2016 rechargement – Retour sommes Fond carrière-sablière et surplus libre;
- 8.8 Embauche d’une firme comptable externe pour l’exercice financier 2017;
- 8.9 Patrimoine du Val-Saint-François – projet de route d’interprétation;
- 8.10 Berce du Caucase – territoire de Racine – Contrôle et lutte pour l’éradication;
- 8.11 Demande d’appui de la chorale La Farandole;
- 8.12 Demande de commandite –Gala méritas L’Odyssée de Valcourt;
- 8.13 Conseil Sport Loisir de l’Estrie (CSLE) – adhésion 2017-2018;
- 8.14 Renouvellement adhésion au Réseau de villes et villages en santé (RQVVS);
- 8.15 Coffre à jouer pour parc municipal;
- 8.16 Demande de modification revêtement extérieur – charte écologique – Boisé du lac Brompton;

## 9 QUESTIONS DIVERSES

## 10 DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

## 11 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2017-04-074

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l’ordre du jour par madame la directrice générale et secrétaire-trésorière;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le projet d’ordre du jour soit accepté tel que lu.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2017-04-075

#### 3.1. Séance ordinaire du 6 mars 2017

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mars 2017;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

## 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 04.

Aucune question.

## **5. ADMINISTRATION :**

2017-04-076

### **5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 24 mars 2017**

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste de comptes à payer, d'une somme de quatre-vingt-un mille huit cent quarante-six dollars et quarante-huit cents (81 846.48 \$), couvrant la période du 24 février 2017 au 24 mars 2017, soit adoptée.

QUE la facture numéro 12178 de Basque Électrique Racine inc., au montant de deux mille cent cinquante dollars (2 150 \$) soit ajoutée à la liste des comptes à payer aux Loisirs de Racine.

### **5.2. Points d'informations**

2017-04-077

#### **5.2.1 Dépôt du rapport financier 2016 du vérificateur externe (article 176.1 et 176.2 du Code municipal)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2016. La municipalité termine l'année 2016 avec un excédent de fonctionnement de 220 387 \$.

Mme Francine Bergeron, comptable de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, a expliqué aux membres du conseil, avant la présente assemblée, les principaux montants du rapport et a commenté la situation financière de la municipalité de Racine. Le rapport financier est disponible sur le site web de la Municipalité.

#### **5.2.2 Carte citoyenne – 18 avril 2017 de 18 h à 20 h au centre communautaire**

M. le maire a invité la population à la prise de photo pour les cartes citoyennes.

## **6. CORRESPONDANCE :**

### **6.1. Liste des correspondances**

La liste des correspondances reçues au mois de mars est remise aux membres du conseil.

## **7. RÈGLEMENTS:**

2017-04-078

### **7.1. Avis de motion du règlement 285-04-2017 modifiant le règlement 241-03-2014 établissant un programme de revitalisation**

Avis vous est par les présentes donné par M. Christian Beaudry, conseiller, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2017 à 19 h, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement portant le numéro 285-04-2017.

Ledit règlement modifie le règlement établissant un programme de revitalisation.

## **8. RÉOLUTIONS :**

### **8.1. Autorisation de dépenses – subvention aux organismes**

2017-04-079

#### **8.1.1 La Farandole de Racine**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE La Farandole de Racine a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est six cents dollars (600 \$) pour 2017;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine verse un montant de six cents dollars (600 \$) à titre de subvention à La Farandole de Racine, comme prévu au budget;

2017-04-080

### **8.1.2 Le Comité d'embellissement de Racine**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement de Racine a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est vingt et un mille six cent cinquante dollars (21 650 \$) pour 2017;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine verse un montant de vingt et un mille six cent cinquante dollars (21 650 \$) à titre de subvention au comité d'embellissement de Racine, comme prévu au budget;

QUE la somme de quatre mille dollars (4 000 \$) soit allouée afin de réaliser deux projets spéciaux.

2017-04-081

### **8.1.3 Le Racinoscope**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE le Racinoscope a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est six mille dollars (6 000 \$) pour 2017;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine verse un montant de six mille dollars (6 000 \$) à titre de subvention au Racinoscope, comme prévu au budget.

2017-04-082

### **8.1.4 Association des propriétaires du lac Miller**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires du lac Miller a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est mille cent cinquante dollars (1 150 \$) pour 2017;

La conseillère, Mme Lorraine Denis, ayant dénoncé la nature de ses intérêts, se retire des discussions et ne participe pas au résultat de la décision.

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine verse un montant de mille cent cinquante dollars (1 150 \$) à titre de subvention à l'Association des propriétaires du lac Miller, comme prévu au budget.

2017-04-083

#### **8.1.5 Centre d'action bénévole de Valcourt et région**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de Valcourt et région a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) pour 2017;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine verse un montant de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) à titre de subvention au Centre d'action bénévole de Valcourt et région, comme prévu au budget.

2017-04-084

#### **8.1.6 Coopérative de services de développement de Racine**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de services de développement de Racine a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est cinq cents dollars (500 \$) pour 2017;

CONSIDÉRANT la reprise du paiement de la facture de Cooptel pour le service de Wi-Fi au village par la Municipalité;

La conseillère, Mme Lorraine Denis, ayant dénoncé la nature de ses intérêts, se retire des discussions et ne participe pas au résultat de la décision.

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine verse un montant de cinq cents dollars (500 \$) à titre de subvention à la Coopérative de services de développement de Racine, comme prévu au budget.

2017-04-085

#### **8.1.7 Coop Avenir Santé**

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE la Coop Avenir Santé a déposé ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est trois mille dollars (3 000 \$) pour 2017;

Les conseillers, Mme Lorraine Denis et M. Christian Massé, ayant dénoncé la nature de leurs intérêts, se retirent des discussions et ne participent pas au résultat de la décision.

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine verse un montant de trois mille dollars (3 000 \$) à titre de subvention à la Coop Avenir Santé, comme prévu au budget.

2017-04-086

### 8.1.8 Les Loisirs de Racine

CONSIDÉRANT QUE la politique de la municipalité demande que les organismes déposent les états financiers avant de verser la subvention budgétée;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Racine ont déposé leurs états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le montant budgété pour ledit organisme est dix-huit mille six cent soixante dollars (18 660 \$) pour 2017 se détaillant comme suit :

Entretien, tonte, filet	2 500.00 \$
SAE	5 000.00 \$
Opération	1 500.00 \$
Hypothèque	6 660.00 \$
Électricité pavillon	3 000.00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>18 660.00 \$</b>

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine verse un montant de six mille cinq cents dollars (6 500 \$) à titre de subvention aux Loisirs de Racine, soit, 1 500 \$ pour les opérations des Loisirs et 5 000\$ pour les opérations du Service d'animation estival (SAE);

QUE la somme de 12 160 \$ soit utilisée afin de payer l'entretien, la tonte, la pose des filets, le remboursement 2017 de l'hypothèque et le paiement de l'électricité du pavillon;

QUE la somme de 4 200 \$ (03-310-00-723) soit utilisée dans un projet particulier pour la réparation de la structure des estrades au terrain de jeux.

2017-04-087

### 8.2. Octroi – Contrat rechargement divers chemins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a demandé des soumissions, par invitation, concernant le contrat de rechargement de divers chemins pour 2017 pour 4 440 tonnes métriques de MG-20b de gravière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu (2) soumissions, soit :

	<b>Prix par t/m taxes incluses</b>
<b>Soumissionnaires</b>	<b>MG-20b de gravière</b>
LES ENTREPRISES DANIEL FONTAINE INC.	<b>17.22 \$</b>
DJL	<b>19.53 \$</b>

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroi le contrat de rechargement de divers chemins aux Entreprises Daniel Fontaine inc. au prix de 17.22 \$ la tonne métrique taxes incluses pour du MG-20b de gravière pour un total de 4 440 tonnes métriques, et mandate l'inspecteur des travaux publics pour superviser les travaux;

QUE les sommes soient prises à même les postes budgétaires suivants : 02-320-00-620 (35 278.00 \$), le fonds carrières/sablières (22 428.00 \$) et approvisionnement-surplus libre (18 751.00 \$) pour un total de 76 457.00 \$.

2017-04-088

### **8.3. Appel d'offres SEAO – déneigement chemins municipaux 2017-2018 à 2018-2019 (2 ans)**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de la Municipalité est venu à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir des soumissions pour le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité procède par le SEAO pour l'appel d'offres du déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019.

2017-04-089

### **8.4. Appel d'offres sur invitation – PRRRL 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Racine souhaite obtenir sur invitation une soumission pour le scellement de fissures, l'entretien de certains fossés et d'un ponceau désignés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, mobilité durable et électrification des transports offre un volet redressement des infrastructures routières locales via le programme Réhabilitation du réseau routier local (PRRRL) auquel la Municipalité de Racine est admissible;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité procède par invitation pour l'appel d'offres pour le scellement de fissures, l'entretien de certains fossés et d'un ponceau désignés dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local (PRRRL).

2017-04-090

### **8.5. Autorisation annuelle – Rassemblements sur une place privée**

CONSIDÉRANT QU' il est défendu à tout propriétaire d'une place privée située sur le territoire de la municipalité de permettre et/ou tolérer à un groupe de soixante-quinze (75) individus ou plus, de se rassembler;

CONSIDÉRANT QU' un permis doit être émis par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les différentes exigences mentionnées au règlement uniformisé doivent être rencontrées;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la tenue des évènements annuels suivants:

- Marché Locavore;

- Célébration de la fête de la St-Jean-Baptiste;
- Activité de financement Fondue au fromage;
- Tournoi de Baseball;
- Tournoi hockey bottine;
- Tournoi familial d'antan de Racine;
- Marché aux puces;
- Diners spaguettis FADOQ;
- Toutes les activités au centre communautaire;
- Encan silencieux.

2017-04-091

#### **8.6. Nomination poste inspecteur adjoint temporaire au service d'inspection et de l'environnement – travailleur autonome**

- CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et l'inspectrice en environnement ont évalué le besoin d'engager un inspecteur adjoint temporaire pour la saison estivale;
- CONSIDÉRANT le candidat retenu est M. Nicolas Plourde, un ex-employé de la Municipalité qui ne nécessitera aucune formation;
- CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande au conseil l'embauche du travailleur autonome, M. Nicolas Plourde au poste d'inspecteur adjoint temporaire au Service d'inspection et de l'environnement;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce conseil, sur la recommandation de la directrice générale, engage le travailleur autonome, M. Nicolas Plourde, à titre d'inspecteur adjoint temporaire au Service d'inspection et de l'environnement.

2017-04-092

#### **8.7. Approbation travaux TECQ 2016 rechargement – Retour sommes Fond carrière-sablière et surplus libres**

- ATTENDU QUE la municipalité a pris reçu les approbations des travaux 2016 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- ATTENDU QUE la municipalité souhaite retourner aux fonds carrières-sablières et surplus libres les sommes non-engagées;
- ATTENDU QUE les travaux ont été autorisés de par la résolution 2016-05-120;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les sommes de 22 428 \$ du fond carrière-sablière et 18 751 \$ du surplus libre, pour un total de 41 179 \$, soient retournées à chacun des fonds.

2017-04-093

#### **8.8. Embauche d'une firme comptable externe pour l'exercice financier 2017**

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs municipaux de la municipalité de Racine pour l'exercice financier 2017, jusqu'à concurrence de la somme de douze mille dollars (12 000 \$) plus les taxes applicables, tout dépassement de coût devra être préautorisé avant d'engager ladite dépense.



2017-04-094

### **8.9. Patrimoine du Val-Saint-François – projet de route d’interprétation**

CONSIDÉRANT le projet de route d’interprétation du Patrimoine du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE ce projet apportera une belle visibilité et un beau potentiel au niveau touristique en mettant en valeur les principaux intérêts patrimoniaux et paysagers de la municipalité de Racine;

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité détermine l’implantation de panneaux sans frais, au parc Patenaude, au parc Thérèse B. Ferland;

QUE divers organismes demandent également la participation au projet et que des panneaux supplémentaires soient implantés à l’église (2 panneaux), au presbytère et à la Brunante.

2017-04-095

### **8.10. Berce du Caucase – territoire de Racine – contrôle et lutte pour l’éradication**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a octroyé le mandat à Quadra Environnement inc. (résolution no 2017-03-057) pour le contrôle et les travaux de lutte contre la Berce du Caucase sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Berce du Caucase est une plante exotique envahissante extrêmement toxique qui peut causer des irritations graves, des brûlures et des dermatites;

CONSIDÉRANT QUE cette plante représente un risque pour la santé;

CONSIDÉRANT QUE la Berce du Caucase est très compétitive et développe rapidement des colonies denses pouvant nuire à la biodiversité et à la croissance des plantes indigènes;

CONSIDÉRANT QUE la Berce du Caucase se trouve sur des terrains privés et municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement général de la municipalité numéro 265-02-2016 identifie la Berce du Caucase comme une mauvaise herbe;

CONSIDÉRANT QU’ il est interdit de laisser pousser sur un immeuble des mauvaises herbes car c’est considéré comme une nuisance;

Il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité prend en charge les travaux de lutte contre la Berce du Caucase sur le territoire de la municipalité;

QUE la municipalité effectue les traitements nécessaires sur les terrains affectés, selon leur localisation;

QUE les citoyens qui n’autorisent pas la municipalité à effectuer des travaux sur leurs terrains devront éliminer la plante par leurs propres moyens de manière à se conformer à la réglementation en vigueur.

2017-04-096

### **8.11. Demande d’appui de la chorale La Farandole**

CONSIDÉRANT la démarche de La Farandole pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles (FIC) de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté est la création d'un site web pour accroître la visibilité de l'organisme, favoriser l'usage des participants et comme moyen d'archivage de vidéos, audio et photos;

CONSIDÉRANT QU' une des conditions d'admissibilité à la subvention est que la Municipalité soutienne l'organisme sous forme de résolution;

Il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine soutien l'organisme La Farandole dans sa démarche d'obtention d'une subvention dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles (FIC) de la MRC du Val-Saint-François.

2017-04-097

#### **8.12. Demande de commandite – Gala méritas L'Odyssée de Valcourt**

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire l'Odyssée organise, en juin prochain, un gala Méritas afin de souligner le travail et les succès de ses élèves;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée pour le gala servira à l'achat de prix pour les élèves méritants;

CONSIDÉRANT la présence de nombreux élèves de Racine;

À ces causes, il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE ce conseil autorise de verser la somme de cent soixante-quinze dollars (175 \$) pour une contribution au gala Méritas.

2017-04-098

#### **8.13. Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) – adhésion 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie offre des services aux petites villes afin de les soutenir dans toutes leurs démarches, tant du côté du service d'animation estivale, de l'équipement de sport et de loisir, pour les élus municipaux en loisir, pour la famille, les bénévoles, etc.;

CONSIDÉRANT QUE pour devenir membre du Conseil Sport Loisir de l'Estrie et bénéficier des nombreux avantages que ceux-ci offre aux municipalités, il n'en coûte que cent dollars (100 \$);

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) seraient intéressants pour la municipalité;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Massé, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité autorise Mme Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière, à renouveler l'adhésion auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

QUE le conseil autorise la somme de cent dollars (100 \$) afin d'avoir accès à tous les services disponibles;

QUE le conseil mandate trois représentants des loisirs pour représenter la municipalité, soit M. Jasmin Desmarais, M. Christian Massé et M. Adrien Steudler.

2014-04-099

#### **8.14. Renouvellement adhésion au Réseau de villes et villages en santé (RQVVS)**

- CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;
- CONSIDÉRANT QUE les décisions prises par la municipalité de Racine en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;
- CONSIDÉRANT QU' une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Racine peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;
- CONSIDÉRANT QUE l'administration de la municipalité de Racine désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;
- CONSIDÉRANT QU' il est important que la municipalité de Racine assume le leadership d'une municipalité en santé;

À ces causes, il est proposé par Mme Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Racine :

1. Adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités au coût de cinquante dollars (50 \$);
2. Adopte et fait la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires;
3. Forme, dans la mesure du possible, un comité de travail composé de représentants de la municipalité et de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ces objectifs et invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche;
4. Mets en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement;
5. Nommera le prochain maire et un représentant de la coopérative de

développement de Racine, à être déterminé, pour la représenter au sein de ce comité de travail;

6. Accepte le principe d'engager, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.

2017-04-100

#### **8.15. Coffre à jouer pour parc municipal**

ATTENDU la demande de la Table des agents loisirs de la MRC du Val-Saint-François en collaboration avec le regroupement de partenaires de saines habitudes de vie Val en forme et l'agent rural de la MRC à réaliser un projet de coffre à jouer dans les parcs de la MRC;

ATTENDU QUE sous condition de l'obtention des sommes provenant du Fonds d'amélioration des environnements favorables et de Kino-Québec pour la réalisation complète du projet, la Municipalité de Racine s'engage à payer un montant de 200 \$;

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Racine s'engage à payer un montant de 200 \$ dès la signature de l'entente avec le Regroupement de partenaires Val en forme avant le 30 avril 2017;

QUE le coffre à jouer sera livré et installé dans un parc de façon sécuritaire et visible et que l'emplacement sera déterminé par les Loisirs de Racine via le Service d'animation estivale (SAE);

QUE les Loisirs de Racine (SAE) seront responsables de l'entretien du coffre à jouer pour les trois (3) prochaines années. L'entretien comprend les réparations du coffre et du matériel;

QUE Les Loisirs de Racine via le Service d'animation estivale (SAE) feront la promotion du coffre à jouer durant un événement familial afin de souligner l'inauguration de celui-ci.

2017-04-101

#### **8.16. Demande de modification revêtement extérieur - charte écologique – Boisé du lac Brompton**

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de terrains dans le projet du Boisé du lac Brompton;

ATTENDU QUE le Boisé du lac Brompton souhaite modifier la charte écologique en vigueur afin d'être plus permissif en lien avec les types de revêtements extérieurs;

ATTENDU QUE les modifications souhaitées ne contreviennent pas à la réglementation en vigueur (règlement numéro 123-12-2006);

M. Adrien Steudler, conseiller, enregistre sa dissidence

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte les modifications à la charte écologique afin d'y ajouter l'installation de panneaux de pierre ou brique à titre de revêtement extérieur permis;

QUE le maire, M. Serge Fontaine, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélisa Camiré, soient autorisés à signer tous les documents requis pour ces modifications ainsi que la servitude les garantissant.

**9. QUESTIONS DIVERSES :**

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)**

La période de questions débute à 19h 29 et se termine à 19 h 37.

Les sujets suivants ont été discutés :

Les points 8.5, 8.6, 8.9, 8.16, demande de retrait du panneau représentant l'église dans la salle du conseil au centre communautaire, une demande de commandite à venir pour le Festival country de Racine début juin et projet récupération de styromousse de l'écocentre régional.

2017-04-102

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. le maire, propose la levée de la séance à 19 h 37.

---

M. Serge Fontaine  
Maire

---

Mme Mélisa Camiré  
Directrice générale et secrétaire-trésorière